

Définition Baie géminée : (n.f.) Fenêtre divisée en deux parties égales généralement verticales, le plus souvent au moyen d'une colonnette. La baie géminée est très répandue à l'époque romane.

Baie est un dérivé du verbe ancien français baer, signifiant être ouvert. Géminée provient du latin classique geminus, jumeau. Voici la définition qu'en donne Adolphe Berty dans son Dictionnaire de l'architecture du Moyen Age, en 1845 : « Une baie géminée est celle qui se trouve subdivisée en deux autres. Les baies géminées sont extrêmement communes au XIe siècle et au XIIe siècle.



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation